PROVINCE DE QUÉBEC COLLÈGE MONTMORENCY VILLE DE LAVAL

PROCÈS-VERBAL de la **321**° assemblée ordinaire du Conseil d'administration du Collège Montmorency qui a eu lieu le 26 janvier 2016, à 18 h, à la salle du Conseil d'administration, local B-2492.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames

Corina Alexandrescu

Lucie Buist-Petit Anne Bourgeois

Françoise Charbonneau

Roxanne Cléroux France Lamarche Diane Martin

Annie Saint-Germain

Messieurs

Kelly Bellony

Robin Blanchet

Pierre Desroches par voie téléphonique

Hervé Pilon Étienne Rouleau Xavier Spratt Raymond Talbot

INVITÉS PRÉSENTS

Mesdames

Isabelle Legault

Véronique Côté

Messieurs

Yves Carignan

Raymond St-Jacques

Pierre Tison

ABSENCES MOTIVÉES

Madame

Karine Lachapelle

Monsieur

Anthony Mak

CA15/16-321.1/ ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour

Après constat du quorum, monsieur Robin Blanchet déclare l'assemblée ouverte. Madame Véronique Côté agit comme secrétaire de l'assemblée.

Il est proposé par

: Mme France Lamarche

Appuyé par

: Mme Roxanne Cléroux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la 321e assemblée.

Il est proposé de déplacer le point 5.10 et de le traiter prioritairement à l'ordre du jour.

2. Procès-verbaux de la 320° assemblée ordinaire et de la 104° et 105° assemblées extraordinaires : corrections et approbation

- 3. Affaires découlant de ces procès-verbaux
- 4. Rapport du président et du directeur général
 - 4.1 Rapport du président du CA information
 - 4.2 Rapport du directeur général information
- 5. Sujets discutés
 - (d) 5.1 Activités d'apprentissage sous la responsabilité du Collège : Grilles de cours 2016-2017 (DÉ) **résolution**
 - (d) 5.1.1 Techniques de l'informatique (420.A0) **résolution**
 - (d/*) 5.1.2 Gestion d'un établissement de restauration (430.B0 résolution
 - (d) 5.1.3 Modifications mineures aux grilles de cours
 - 5.2 Application de programmes :
 - (d) 5.2.1 AEC Gestion immobilière (LCA.9Q-2015) (DÉ) résolution
 - (d) 5.2.2 AEC Développement d'applications mobiles (LEA.CB) (DÉ) résolution
 - (d) 5.3 Calendrier scolaire 2016-2017 (DÉ) **résolution** 5.3.1 Répartition des jours d'enseignement
 - (d) 5.4 Politique sur la conduite responsable en recherche (DÉ) résolution
 - (d) 5.5 Dévis d'évaluation système d'assurance qualité (DÉ) **résolution**
 - (d) 5.6 Sanctions des études
 - 5.6.1 Diplômes d'études collégiales (DEC) recommandations de sanctions (DÉ) **résolution**
 - 5.6.2 Attestations d'études collégiales (AEC) (DÉ) information
 - (d) 5.7 Mandat au CCSR pour réaliser un appel d'offres public en vue de l'acquisition d'ordinateurs fixes, mobiles et de moniteurs (SAR130-2016) (DSFRM) résolution
 - (d) 5.8 Modifications au Règlement portant sur les droits afférents aux services d'enseignement collégial exigibles auprès des étudiantes et étudiants au Collège Montmorency (numéro 17) (DAERC) **résolution**
 - (d) 5.9 Modifications au Règlement portant sur les droits de toute nature et sur les frais exigibles des étudiants au Collège Montmorency (numéro 18) (DAERC) résolution
 - (d/*) 5.10 Planification des besoins en locaux 2016-2021 (DFCSE) résolution
 - 6. Points d'information
 - (d) 6.1 Règles relatives à l'admission 2016-2017 (DÉ)
 - (d) 6.2 Tableau des frais de la session hiver 2016 (DÉ)
 - 7. Correspondance et communications écrites
 - 8. Varia
 - 2. Procès-verbaux de la 320e assemblée ordinaire et des 104e et 105e assemblées extraordinaires : corrections et approbation

Il est proposé par Mme Annie Saint-Germain

Appuyé par Mme Diane Martin

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

CA15/16-321.2/ PROCÈS-VERBAUX DE LA 320^E ASSEMBLÉE ORDINAIRE ET DES 104^E ET 105^e ASSEMBLÉES EXTRAORDINAIRES D'ADOPTER le procès-verbal de la 320e assemblée ordinaire tel que proposé.

Il est proposé par M^{me} France Lamarche Appuyé par M. Étienne Rouleau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la 104e assemblée extraordinaire tel que proposé.

Il est proposé par M^{me} Roxanne Cléroux

Appuyé par Mme Diane Martin

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la 105e assemblée extraordinaire tel que proposé.

CA15/16-321.3/ AFFAIRES DÉCOULANT DE CES PROCÈS-VERBAUX

CA15/16-321.4/

RAPPORT DU

PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR

GÉNÉRAL

3. Affaires découlant de ces procès-verbaux

Sans objet.

4. Rapport du président et du directeur général

- 4.1 Rapport du président du CA information
- 4.2 Rapport du directeur général information

Le directeur général invite M. Marcel Bourgeault, chargé de projet aux projets de construction, à présenter le processus des travaux prévus pour la saison estivale 2016 soit le redressement des toitures du bloc B arrière et du bloc C avant, l'isolation du bâtiment et le remplacement des fenêtres. Il présente les étapes du projet, l'échéancier et les zones de confinement. Un membre du conseil partage son malaise quant à certains travaux réalisés dans des lieux qui ont déjà été rénovés lors d'une récente phase de construction.

Les membres du conseil questionnent l'ouverture de la bibliothèque durant les travaux pour les étudiants inscrits aux cours d'été. Le Collège confirme qu'elle sera fermée durant les travaux. Une question est également formulée quant à l'évaluation des classes de 24 et 48 places en lien avec les besoins. Les classes de 48 places sont envisagées afin de répondre aux besoins des locataires comme l'UQAM.

Pendant les travaux du Collège, des travaux d'envergure seront en cours à la Salle André-Mathieu soit : un réaménagement du foyer de la Salle André-Mathieu, les fauteuils, l'aménagement de l'Annexe3 et des modifications importantes au niveau de la sonorisation et de la technique.

La directrice des études présente quelques faits saillants quant à la rentrée : 6650 étudiants présents pour la rentrée ce lundi 25 janvier.

Le directeur général mentionne que nous accueillerons davantage de Syriens dans nos groupes de la francisation. Nous accueillons cette session 17 groupes à la formation continue.

Quant à la sécurité des membres de notre personnel et nos étudiants qui participent à des projets à l'étranger, le directeur général mentionne que le Collège est préoccupé à la suite des récents événements dans le monde. Nous reverrons nos processus et nos procédures au cours des prochains mois.

5. Sujets discutés

(d) 5.1 Activités d'apprentissage sous la responsabilité du Collège :

CA15/16-321.5/ SUJETS DISCUTÉS La directrice des études présente les changements apportés aux grilles de cours et les changements dans les activités d'apprentissages de certains programmes.

Grilles de cours 2016-2017 (DÉ) - résolution

CONSIDÉRANT le pouvoir du Collège de déterminer des activités d'apprentissage dans les programmes d'études, en vertu des articles 8, 10 et 11 du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC);

CONSIDÉRANT la démarche encadrant la détermination des activités d'apprentissage relevant de la compétence du Collège;

CONSIDÉRANT le respect de la procédure de détermination des activités d'apprentissage;

CONSIDÉRANT les travaux réalisés avec les comités de programme concernés;

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès des départements d'enseignement concernés;

CONSIDÉRANT l'obligation de soumettre à la Commission des études, avant leur discussion par le Conseil, le choix des activités d'apprentissage relevant de la compétence du Collège;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des études et conformément à l'article à 5-2.1 au règlement 7 ainsi qu'à l'article 4-5.16 de l'entente entre le Collège Montmorency et le Syndicat des enseignantes et des enseignants qui énonce qu'à défaut par la Commission des études de s'acquitter de ses fonctions et d'assumer ses obligations dans les délais utiles, le Collège procède;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité exécutif;

PROPOSITION D'UN AMENDEMENT

Ajouter : «à l'article à 5-2.1 du règlement 7 ainsi qu'»

Il est proposé par Mme France Lamarche

Appuyé par Mme Roxanne Cléroux

Il est proposé par M^{me} Lucie Buist-Petit

Appuyé par Mme Roxanne Cléroux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER les activités d'apprentissage relevant de la compétence du Collège telles qu'elles apparaissent au document joint.

(d) 5.1.1 Techniques de l'informatique (420.A0) - résolution

CONSIDÉRANT le pouvoir du Collège de déterminer des activités d'apprentissage dans les programmes d'études, en vertu des articles 8 et 11 du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC);

CONSIDÉRANT la démarche encadrant la détermination des activités d'apprentissage relevant de la compétence du Collège;

CONSIDÉRANT le respect de la procédure de détermination des activités d'apprentissage;

CONSIDÉRANT les travaux réalisés par le comité de programme et le département;

CONSIDÉRANT l'obligation de soumettre à la Commission des études, avant leur discussion par le Conseil, le choix des activités d'apprentissage relevant de la compétence du Collège;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des études et conformément à l'article à 5-2.1 au règlement 7ainsi qu'à l'article 4-5.16 de l'entente entre le Collège Montmorency et le Syndicat des enseignantes et des enseignants qui énonce qu'à défaut par la Commission des études de s'acquitter de ses fonctions et d'assumer ses obligations dans les délais utiles, le Collège procède;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité exécutif;

PROPOSITION D'UN AMENDEMENT

Ajouter : «à l'article à 5-2.1 du règlement 7 ainsi qu'» Il est proposé par M^{me} France Lamarche

Appuyé par Mme Roxanne Cléroux

Il est proposé par M^{me} Roxanne Cléroux Appuyé par M^{me} Lucie Buist-Petit

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER les activités d'apprentissage relevant de la compétence du Collège, telles qu'elles apparaissent au document joint à l'avis de convocation de la présente pour le programme Techniques de l'informatique (420.A0)

(d/*) 5.1.2 Gestion d'un établissement de restauration (430.B0 - résolution

CONSIDÉRANT le pouvoir du Collège de déterminer des activités d'apprentissage dans les programmes d'études, en vertu des articles 8 et 11 du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC);

CONSIDÉRANT le protocole d'entente entre l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ) et le Collège Montmorency signé en août 2013 et expirant le 30 juin 2018 (sous réserve de son renouvellement une année avant l'échéance) qui établit les modalités relatives à l'élaboration et à la prestation conjointe du cheminement ITHQ — Montmorency du programme Gestion d'un établissement de restauration (430.80);

CONSIDÉRANT que le cheminement ITHQ – Montmorency inclut la répartition des cours selon les sessions, la liste des cours de la composante spécifique respectivement sous la responsabilité du Collège et de l'ITHQ;

CONSIDÉRANT le respect de la procédure de détermination des activités d'apprentissage;

CONSIDÉRANT les travaux réalisés par le comité de programme conjoint;

CONSIDÉRANT que l'ITHQ confirme la qualité de la proposition de la grille établie pour le programme;

CONSIDÉRANT l'obligation de soumettre à la Commission des études, avant leur discussion par le Conseil, le choix des activités d'apprentissage relevant de la compétence du Collège, en conformité avec les modalités du protocole d'entente signé:

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des études et conformément à l'article à 5-2.1 au règlement 7 ainsi qu'à l'article 4-5.16 de l'entente entre le Collège Montmorency et le Syndicat des enseignantes et des enseignants qui énonce qu'à défaut par la Commission des études de s'acquitter de ses fonctions et d'assumer ses obligations dans les délais utiles, le Collège procède;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité exécutif;

PROPOSITION D'UN AMENDEMENT

Ajouter: «à l'article à 5-2.1 du règlement 7 ainsi qu'»

Il est proposé par M^{me} France Lamarche Appuyé par M^{me} Roxanne Cléroux

Il est proposé par M. Raymond Talbot

Appuyé par Mme Roxanne Cléroux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER les activités d'apprentissage relevant de la compétence du Collège, telles qu'elles apparaissent au document joint à l'avis de convocation de la présente pour le programme Gestion d'un établissement de restauration (430.B0).

- (d) 5.1.3 Modifications mineures aux grilles de cours
- 5.2 Application de programmes :
- (d) 5.2.1 AEC Gestion immobilière (LCA.9Q-2015) (DÉ) résolution

Le directeur de la formation continue et des services aux entreprises présente cette AEC qui résulte des travaux menés dans le cadre d'une collaboration avec le Cégep Garneau.

CONSIDÉRANT la mission du Collège d'assurer dans son milieu l'accessibilité à une formation d'ordre collégial de qualité;

CONSIDÉRANT les orientations de développement des programmes du Collège;

CONSIDÉRANT le pouvoir du Collège d'établir et de mettre en œuvre un programme conduisant à une attestation d'études collégiales en vertu de l'article 16 du Règlement sur le régime des études collégiales;

CONSIDÉRANT l'obligation de soumettre à la Commission des études, avant leur discussion d'approbation au Conseil d'administration, les projets de révision ou les nouvelles attestations d'études collégiales;

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins et les consultations effectuées par le Collège Montmorency et le Cégep Garneau;

CONSIDÉRANT la pertinence du programme pour répondre aux besoins de perfectionnement des individus;

CONSIDÉRANT l'adoption du programme Techniques de gestion immobilière (résidentielle, commerciale et institutionnelle) (LCA.9Q) par le Conseil d'administration du Collège le 30 avril 2014;

CONSIDÉRANT la récente révision du programme d'AEC Gestion immobilière (LCA.9Q-2015), développé par le Cégep Garneau, approuvé par son Conseil d'administration le 26 octobre 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction de la formation continue et des services aux entreprises et la Direction des études et conformément à l'article à 5-2.1 au Règlement numéro 7 ainsi qu'à l'article 4-5.16 de l'entente entre le Collège Montmorency et le Syndicat des enseignantes et des enseignants qui énonce qu'à défaut par la Commission des études de s'acquitter de ses fonctions et d'assumer ses obligations dans les délais utiles, le Collège procède;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité exécutif;

PROPOSITION D'UN AMENDEMENT

Ajouter : «à l'article à 5-2.1 du règlement 7 ainsi qu'»

Il est proposé par M^{me} France Lamarche Appuyé par M^{me} Roxanne Cléroux

Il est proposé par M. Raymond Talbot Appuyé par M^{me} Lucie Buist-Petit

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER la dispensation de cette nouvelle version du programme d'attestation d'études collégiales (AEC) Gestion immobilière (LCA.9Q - 2015).

(d) 5.2.2 AEC Développement d'applications mobiles (LEA.CB) (DÉ) - résolution

Le directeur de la formation continue et des services aux entreprises présente cette AEC de formation initiale acquise du Collège Ahuntsic.

CONSIDÉRANT la mission du Collège d'assurer dans son milieu l'accessibilité à une formation d'ordre collégial de qualité;

CONSIDÉRANT les orientations de développement des programmes du Collège;

CONSIDÉRANT le pouvoir du Collège d'établir et de mettre en œuvre un programme conduisant à une attestation d'études collégiales en vertu de l'article 16 du Règlement sur le régime des études collégiales;

CONSIDÉRANT l'obligation de soumettre à la Commission des études, avant leur discussion d'approbation au Conseil d'administration, les projets de révision ou les nouvelles attestations d'études collégiales;

CONSIDÉRANT les travaux menés par le Collège Ahuntsic dans le cadre de l'élaboration de ce programme, la recommandation favorable de la Commission des études et l'adoption subséquente du programme par le Conseil d'administration;

CONSIDÉRANT la pertinence du programme pour répondre aux besoins de formation des individus et les besoins en main d'œuvre des entreprises, notamment des entreprises lavalloises, dans le secteur des média interactifs;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction de la formation continue et des services aux entreprises et la Direction des études et conformément à l'article à 5-2.1 au règlement 7 ainsi qu'à l'article 4-5.16 de l'entente entre le Collège Montmorency et le Syndicat des enseignantes et des enseignants qui énonce qu'à défaut par la Commission des études de s'acquitter de ses fonctions et d'assumer ses obligations dans les délais utiles, le Collège procède;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité exécutif;

PROPOSITION D'UN AMENDEMENT

Ajouter: «à l'article à 5-2.1 du règlement 7 ainsi qu'»

Il est proposé par M^{me} France Lamarche Appuyé par M^{me} Roxanne Cléroux

Il est proposé par M. Kelly Bellony

Appuyé par M. Étienne Rouleau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER la dispensation du programme d'attestation d'études collégiales (AEC) développement d'applications mobiles (LEA.CB)

(d) 5.3 Calendrier scolaire 2016-2017 (DÉ) - résolution

La directrice des études présente le calendrier scolaire pour l'année 2016-2017 à la suite de plusieurs discussions à la Commission des études. Ce type de calendrier est expérimental.

Un membre du Conseil questionne la nomenclature utilisée pour cette nouvelle semaine à la session hiver 2017 «d'activités pédagogiques» par rapport au terme culturellement utilisé soit des «journées de rattrapage» pour la session d'automne.

Les membres conviennent de conserver le terme «journée de rattrapage» pour toutes les journées.

CONSIDÉRANT les paramètres d'organisation suivants:

- Le respect du Règlement sur le régime des études collégiales;
- Le respect de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages;
- Le maintien: des journées d'accueil au début de la session d'automne;
 - des journées de rattrapage à chacune des sessions;
 - de la période d'évaluation à la fin de chacune des sessions;
- Le positionnement des journées d'encadrement pédagogique pour tenir compte de l'organisation des laboratoires, des cours et des examens intrasemestriels;
- Le délai minimum entre la session automne et hiver permettant l'organisation complète de la session d'hiver.

CONSIDÉRANT que s'il y a lieu, les ajustements de calendrier se feront en accord avec ces mêmes paramètres d'organisation;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des études et conformément à l'article à 5-2.1 au règlement 7ainsi qu'à l'article 4-5.16 de l'entente entre le Collège Montmorency et le Syndicat des enseignantes et des enseignants qui énonce qu'à défaut par la Commission des études de s'acquitter de ses fonctions et d'assumer ses obligations dans les délais utiles, le Collège procède;

CONSIDERANT la recommandation du Comité exécutif;

PROPOSITION D'UN AMENDEMENT

Ajouter: «à l'article à 5-2.1 du règlement 7 ainsi qu'»

Il est proposé par Mme France Lamarche

Appuyé par Mme Roxanne Cléroux

Il est proposé par M. Raymond Talbot Appuyé par M^{me} Annie Saint-Germain

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le projet de calendrier scolaire 2016-2017 en utilisant la nomenclature «journée de rattrapage».

5.3.1 Répartition des jours d'enseignement

(d) 5.4 Politique sur la conduite responsable en recherche (DÉ) - **résolution**

La directrice des études présente la nouvelle politique en matière de recherche qui permet de réunir tous nos droits et obligations sous une même politique tout en répondant aux exigences des différents organismes subventionaires.

CONSIDÉRANT la volonté du Collège de promouvoir et d'encourager la recherche en enseignement supérieur;

CONSIDÉRANT que le Collège a fait de la recherche une priorité de son plan stratégique 2014-2020;

CONSIDÉRANT que le Collège Montmorency, à titre d'établissement reconnu admissible à recevoir et à administrer des fonds publics de recherche, doit s'assurer que la recherche menée sous son égide respecte les normes les plus rigoureuses en matière de conduite responsable en recherche;

CONSIDÉRANT que la présente politique intègre et remplace, en s'en inspirant, les deux politiques institutionnelles qui touchent la conduite responsable en recherche, soit la Politique institutionnelle d'intégrité dans la recherche, ainsi que la Politique institutionnelle sur les conflits d'intérêts en matière de recherche;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des études et conformément à l'article à 5-2.1 au règlement 7ainsi qu'à l'article 4-5.16 de l'entente entre le Collège Montmorency et le Syndicat des enseignantes et des enseignants qui énonce qu'à défaut par la Commission des études de s'acquitter de ses fonctions et d'assumer ses obligations dans les délais utiles, le Collège procède;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité exécutif;

PROPOSITION D'UN AMENDEMENT

Ajouter: «à l'article à 5-2.1 du règlement 7 ainsi qu'»

Il est proposé par M^{me} France Lamarche Appuyé par M^{me} Roxanne Cléroux

Il est proposé par M^{me} Roxanne Cléroux Appuyé par M^{me} Lucie Buist-Petit

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER la présente Politique institutionnelle sur la conduite responsable en recherche.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Roxanne Cléroux

Appuyé par Mme Lucie Buist-Petit

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ABROGER la Politique institutionnelle sur l'intégrité dans la recherche, adoptée par le Conseil d'administration le 29 octobre 2008, ainsi que de la Politique institutionnelle sur les conflits d'intérêts en matière de recherche, adoptée par le Conseil d'administration le 22 février 2011.

(d) 5.5 Devis d'évaluation – système d'assurance qualité (DÉ) – **résolution**

La directrice des études présente les étapes du dossier d'assurance qualité menées pour se conformer aux obligations de la CEEC.

CONSIDÉRANT la mission du Collège d'assurer aux étudiants la meilleure expérience éducative possible;

CONSIDÉRANT la nouvelle approche de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CÉEC) concernant l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des établissements du réseau collégial québécois lancée en 2013;

CONSIDÉRANT l'obligation du Collège de porter un regard critique sur l'efficacité des mécanismes mis en œuvre pour assurer la qualité des programmes d'études, de l'évaluation des apprentissages, de la planification stratégique et de la planification liée à la réussite;

CONSIDÉRANT la démarche d'autoévaluation dans laquelle le Collège est présentement engagé;

CONSIDÉRANT les travaux réalisés par le comité d'évaluation;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des études et conformément à l'article à 5-2.1 au règlement 7ainsi qu'à l'article 4- 5.16 de l'entente entre le Collège Montmorency et le Syndicat des enseignantes et des enseignants qui énonce qu'à défaut par la Commission des études de s'acquitter de ses fonctions et d'assumer ses obligations dans les délais utiles, le Collège procède;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité exécutif;

PROPOSITION D'UN AMENDEMENT

Ajouter : «à l'article à 5-2.1 du règlement 7 ainsi qu'»

Il est proposé par M^{me} France Lamarche Appuyé par M^{me} Roxanne Cléroux

Il est proposé par Mme Roxanne Cléroux

Appuyé par M. Raymond Talbot

ET MAJORITAIREMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le devis d'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité.

Résultats du vote demandé :

Pour: 8
Contre: 0
Abstention: 5

(d) 5.6 Sanctions des études

La directrice des études présente ce projet de résolution. Un membre du Conseil s'interroge sur le libellé du «considérant» en faisant remarquer que les pièces n'ont pas été fournies. Le Collège reverra la formulation qui rend davantage compte de l'information rendue disponible.

5.6.1 Diplômes d'études collégiales (DEC) – recommandations de sanctions (DÉ) – **résolution**

CONSIDÉRANT les pièces justificatives fournies et examinées;

Il est proposé par M^{me} Roxanne Cléroux

Appuyé par Mme Annie Saint-Germain

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE RECOMMANDER au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de décerner un diplôme d'études collégiales aux étudiantes et aux étudiants dont les noms figurent sur la demande de sanction déposée sous la cote CA15/16.321.5.6.1.

- 5.6.2 Attestations d'études collégiales (AEC) (DÉ) information
- (d) 5.7 Mandat au CCSR pour réaliser un appel d'offres public en vue de l'acquisition d'ordinateurs fixes, mobiles et de moniteurs (SAR130-2016) (DSFRM) résolution

Le directeur général présente cette résolution qui permet au Collège de se joindre à un appel d'offre afin de participer aux achats regroupés.

CONSIDÉRANT que le Centre collégial des services regroupés (CCSR) souhaite lancer un appel d'offres public pour le renouvellement et le rajeunissement de ses contrats actuels:

CONSIDÉRANT que le CCSR doit obtenir, de chacun des collèges voulant se joindre à cette négociation, un mandat de participation avant de lancer l'appel d'offres et cela conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics;

CONSIDÉRANT que le mandat oblige le Collège à acquérir du ou des fournisseurs retenus, les produits désignés suite à l'appel d'offres et selon les quantités estimées spécifiées par le Collège;

CONSIDÉRANT que le CCSR a l'intention d'accorder un contrat à commandes conclu avec un ou plusieurs fournisseurs. Le CCSR accordera un contrat au plus bas soumissionnaire, ainsi qu'à tous ceux dont le prix soumis n'excède pas une fourchette d'au plus 10% du plus bas soumissionnaire;

CONSIDÉRANT que la valeur monétaire approximative des besoins du Collège dans ce dossier devrait avoisiner les 326 000 \$, excluant les taxes par année contractuelle;

CONSIDÉRANT que la durée prévue du contrat comprend une période initiale de douze (12) mois à compter d'avril 2016 et que celle-ci pourra être renouvelée pour deux périodes additionnelles de douze (12) mois et ce, après évaluation du CCSR;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des technologies de l'information et du directeur général;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité exécutif;

Il est proposé par M. Étienne Rouleau

Appuyé par Mme Lucie Buist-Petit

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER le CCSR à agir au nom du Collège Montmorency dans un appel d'offres public et à identifier le Collège Montmorency comme participant au contrat qui sera conclu, le cas échéant avec un ou des fournisseurs (réf. art. 5, RCA et 5, RCS);

D'AUTORISER le directeur général à signer le mandat d'achat pour l'acquisition des postes de travail fixes, mobiles et de moniteurs à partir d'avril 2016 pour une période initiale de douze (12) mois avec possibilité de renouvellement pour deux périodes additionnelles de douze (12) mois et ce, après évaluation du CCSR.

(d) 5.8 Modifications au Règlement portant sur les droits afférents aux services d'enseignement collégial exigibles auprès des étudiantes et étudiants au Collège Montmorency (numéro 17) (DAERC) – **résolution**

Le directeur des affaires étudiantes et des relations avec la communauté présente la révision de cette politique qui inclut des modifications mineures.

CONSIDÉRANT le document d'encadrement sur les droits prescrits en vertu de l'article 24.5 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel;

CONSIDÉRANT le besoin exprimé par la Direction des études et la Direction de la formation continue et des services aux entreprises (DFCSE) d'apporter des précisions sur les modalités entourant les frais à acquitter par période d'enseignement pour un cours hors programme avec ou sans financement gouvernemental;

CONSIDÉRANT la présentation faite au comité AGEM/Collège le 24 novembre 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de régie du Collège;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité exécutif;

Il est proposé par M^{me} Roxanne Cléroux

Appuyé par M. Kelly Bellony

ET MAJORITAIREMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le Règlement portant sur les droits afférents aux services d'enseignement collégial exigibles auprès des étudiantes et des étudiants du Collège Montmorency (numéro 17), tel que déposé sous la cote CA15/16.321.5.8.

Résultats du vote demandé :

Pour : 7
Contre : 1
Abstention : 4

(d) 5.9 Modifications au Règlement portant sur les droits de toute nature et sur les frais exigibles des étudiants au Collège Montmorency (numéro 18) (DAERC) — résolution

Le directeur des affaires étudiantes et des relations avec la communauté présente la révision de cette politique qui modifie la durée de la demande de modification au coût de 50\$.

Un membre du Conseil questionne la consultation à la Commission des études inexistante depuis quelques années. Le Collège répond que cette recommandation n'est pas nécessaire dans les modalités de la Loi. Les modifications sont présentées pour information.

CONSIDÉRANT le document d'encadrement sur les droits prescrits en vertu de l'article 24.5 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel;

CONSIDÉRANT le besoin exprimé par la Direction des études et la Direction de la formation continue et des services aux entreprises (DFCSE) d'apporter des précisions sur la période de référence nécessaire à la production de la lettre d'analyse de DEC;

CONSIDÉRANT la présentation faite au comité AGEM/Collège le 24 novembre 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de régie du Collège;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité exécutif;

Il est proposé par Mme Roxanne Cléroux

Appuyé par M. Kelly Bellony

ET MAJORITAIREMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le Règlement portant sur les droits de toute nature et autres droits exigibles des étudiants au Collège Montmorency (numéro 18), tel que déposé sous la cote CA15/16.321.5.9.

Résultats du vote demandé :

Pour: 6
Contre: 1
Abstention: 5

(d/*) 5.10 Planification des besoins en locaux 2016-2021 (DFCSE) - résolution

Le directeur général présente l'évolution démographique de la région de Laval ainsi que celle de la croissance de la population étudiante du Collège. Sans ajouts de programmes et sans davantage de promotion, on prévoit une augmentation d'environ 200 à 300 étudiants par année.

Le Collège Montmorency est le collège ayant le moins d'espace par étudiant et nous sommes le collège qui accueille le plus petit nombre d'étudiants provenant de sa région (34%).

Le directeur de la formation continue et des services aux entreprises présente le portrait de sa direction. La formation continue voit sa population étudiante croître depuis plusieurs dernières années et les groupes de la francisation sont également en croissance. Des groupes ont été refusés par manque d'espace et ce, malgré la location de classes à l'Université de Montréal.

Le Collège sera confronté à un important manque d'espace dès la session automne 2016. Un projet de location externe est présenté afin de nous permettre de se départir des modulaires et de permettre des espaces supplémentaires pour répondre aux besoins ainsi qu'au développement des programmes. Trois lieux sont étudiés actuellement à distance de marche du Collège pour faciliter le déplacement pour les étudiants.

Un membre du Conseil questionne la manière de concevoir et gérer la croissance au Collège. Une demande de discussion et de réflexion au conseil d'administration est formulée à la direction du Collège.

CONSIDÉRANT que le Collège utilise à pleine capacité tous les espaces disponibles au 475, boulevard de l'Avenir;

CONSIDÉRANT que la formation continue loue actuellement des locaux à l'externe pour répondre aux besoins de sa clientèle

CONSIDÉRANT que la formation continue refuse régulièrement des groupes dû au manque d'espace;

CONSIDÉRANT que le développement de l'enseignement régulier est freiné par le manque d'espaces dans le Collège;

CONSIDÉRANT que les travaux prévus à l'été 2016 (redressement des toitures bloc B et bloc C) permettront seulement de combler les espaces des modulaires;

CONSIDÉRANT que le Collège doit se départir des modulaires pour décembre 2016;

CONSIDÉRANT les importantes perspectives de croissance de la population lavalloise et de la clientèle du Collège;

CONSIDÉRANT que le Collège a octroyé un mandat d'analyse des disponibilités locatives pour la région Lavalloise;

CONSIDÉRANT que les espaces envisagés en location sont de 13 000 à 30 000 p.c.;

CONSIDÉRANT que la durée envisagée sera sur un terme de 10 ans avec retrait possible après les premières cinq années;

CONSIDÉRANT les tarifs avantageux et que le Collège a la capacité de payer cette location et que les nouveaux espaces permettront de générer des revenus additionnels;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de régie;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité exécutif;

Il est proposé par M. Raymond Talbot

Appuyé par Mme Lucie Buist-Petit

ET MAJORITAIREMENT RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général, suite à l'approbation du Comité exécutif, à signer un bail de dix ans avec option de retrait après cinq ans, et ce, pour un montant maximum annuel de 700 000\$.

Un rapport sera présenté à la prochaine réunion du Conseil d'administration.

Résultats du vote demandé :

Pour: 13
Contre: 0
Abstention

1

CA15/16-321.6/ POINTS D'INFORMATION

6. Points d'information

(d) 6.1 Règles relatives à l'admission 2016-2017 (DÉ)

La directrice des études présente les changements applicables pour la prochaine année scolaire notamment des codifications dans les règlements, les nouvelles AEC présentées ce soir.

(d) 6.2 Tableau des frais de la session hiver 2016 (DÉ)

Correspondance et communications écrites

La directrice des études présente le tableau des frais pour l'hiver 2016 conformément à une résolution du Conseil d'administration de juin 2015.

Un membre du Conseil dénonce le manque d'agendas pour les admissions pour la session d'hiver. La direction répond que nous nous assurerons d'une quantité suffisante pour les prochaines rentrées.

Un membre du Conseil questionne le remboursement des coûts des «bunkers» dans les frais dans le programme de sécurité incendie. Le Collège répond que ce point est en questionnement.

CA15/16-321.7/ CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS ÉCRITES

Sans objet.

Varia

CA14/15-321.8/ VARIA

Sans objet.

LA SÉANCE EST LEVÉE.

Robin Blanchet Président Véronique Côté Secrétaire

cide